

Avril 2007

N°6

OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Chiffres Clés

EDITORIAL

Nous évoquons souvent les nouveaux marchés de l'avocat, l'intérêt pour les confrères de se spécialiser mais manquons d'indicateurs pour mesurer ou simplement évaluer la progression de ceux-ci dans l'activité de la profession. C'est pourquoi, à défaut d'étude plus approfondie, l'observation du nombre des mentions de spécialisation dans le temps et celle des domaines du droit dans lesquelles elles sont attribuées nous a paru intéressante. Cela l'est à plus d'un titre.

Alain Hollande

Contact : Pascale HONORAT - 01 53 30 85 60 - observatoire@cnb.avocat.fr

-4 %

Le nombre total des mentions de spécialisation détenues par les avocats en France a diminué de 4 % sur les dix dernières années. En 2006, le nombre de mentions, tous domaines du droit confondus, s'est établi à 12.633. C'est en 1999 que le maximum a été atteint et depuis 2001 on observe une baisse régulière de l'effectif.

+19 %
pour le
droit social

C'est le taux de croissance sur 10 ans des mentions de spécialisation en droit social et droit public. Sur la période, cinq domaines du droit ont connu une évolution positive. On trouve, par ordre d'importance en plus des domaines déjà cités : le droit commercial (1,2 %), la propriété intellectuelle (15,4 %) et l'environnement. Quatre domaines regroupent plus de la moitié des mentions de spécialisation, il s'agit des domaines : social (16,2 %), fiscal (14,8 %), des sociétés (13,8 %) et du droit des personnes (11,8 %).

-16 %
pour le
droit fiscal

C'est l'évolution enregistrée par le nombre de mentions de spécialisations en droit fiscal en dix ans. Ce domaine du droit a perdu la 1ère place du classement et, en 2006, se place en seconde position suite à une diminution sur les dix dernières années de 16 %. Ce repli qui est l'un des plus forts constatés sur la période a entraîné une perte de deux points de son poids relatif. A noter que l'on observe sensiblement le même phénomène pour les mentions de spécialisation en droit des sociétés qui prennent la 3ème place (-14 % en dix ans). Cela peut s'expliquer en partie par les départs à la retraite des anciens conseils juridiques. En effet, ceux-ci lors de la fusion en 1992 avaient obtenu d'office cette mention de spécialisation.

+34 %
pour la
région PACA

Dans ce contexte, la région PACA se distingue par un taux de croissance très fort : 34,4 % en dix ans. L'Aquitaine qui vient en seconde position se place loin derrière avec un peu moins de 2 % de croissance. De façon générale, sur l'ensemble du territoire national la tendance est à la diminution du nombre d'avocats ayant une mention ou plusieurs. Seules quatre régions sur 22 enregistrent une évolution positive : outre les deux régions citées, il s'agit du Languedoc Roussillon et de la Bretagne.

En ce qui concerne la répartition géographique de l'effectif des mentions de spécialisation 4 régions ont un poids relatif supérieur à 10 %, il s'agit de L'Ile de France, la région PACA, la région Rhône -Alpes et la région Ile de France II (Ile de France hors Paris). Dans toutes les autres régions les mentions représentent moins de 5 % du total.

0,6 %
pour le droit
communautaire

C'est le pourcentage des mentions de spécialisation en droit communautaire au premier janvier 2006. Avec un effectif de 81 mentions, ce domaine est sans conteste l'un des plus faibles. On peut s'en étonner alors que la montée de l'Union européenne dans l'économie se fait plus évidente chaque jour. De même on pourrait croire que la faiblesse de l'effectif est en passe d'être compensée par une croissance dynamique, comme c'est le cas pour la propriété intellectuelle/industrielle (+15 % sur dix ans). Il n'en est rien.

Sur 10 ans, l'évolution constatée est négative (-3,6 %) avec une accélération sur le dernier exercice de -8 %. Force est de constater que le manque d'attractivité de cette matière est sans équivalent. En comparaison, le droit de l'environnement dont le poids relatif est de 0,5 % connaît une évolution soutenue de son effectif tant sur le dernier exercice que sur une période plus longue : +22,2 % en dix ans.

L'ensemble de ces résultats et le détail des évolutions par région peuvent être consultés en ligne du site du Conseil National des Barreaux : www.cnb.avocat.fr à la rubrique Observatoire/cahiers statistiques.